

## Décision n° 01-2022

### Demande de subvention Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2022 dans le cadre des travaux d'Aménagement et de dès imperméabilisation de la Place de Gondy

Vincent BEDU, Maire de Santeny,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 9 juillet 2020 donnant au Maire délégation pour traiter certaines affaires relevant normalement du Conseil Municipal,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 31 mai 2021 complétant les délégations données au Maire, notamment celle pour demander l'attributions de subventions d'investissement,

**Considérant** les travaux d'Aménagement et de dès imperméabilisation de la Place de Gondy à hauteur de 478 243 € HT,

#### DECIDE

**Article 1** : de demander une subvention Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2022 dans le cadre des travaux d'Aménagement et de dès imperméabilisation de la Place de Gondy pour un montant de 311 392 €.

**Article 2** : Une expédition de la présente décision sera transmise à :

- Madame le Préfet du Val-de-Marne,

Fait à Santeny, le 11 février 2022.

Le Maire,

Vincent BEDU.



REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-094-219400702-20220211-DEC01\_2022-

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-094-219400702-20220211-DEC01\_2022-



## Dotation de Soutien à l'Investissement Local DSIL

### DEMANDE DE SUBVENTION

### Aménagement et dés imperméabilisation de la place de Gondy

### Notice explicative



**Maître d'ouvrage :**  
Mairie de Santeny  
Place Charles de Gaulle  
94440 SANTENY

**Opération :**  
Aménagement et dés imperméabilisation de  
la place de Gondy  
94440 SANTENY

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2022

Application agréée E-legalite.com

### 1 ° Porteur de projet

Commune de SANTENY

Place du Général de Gaulle

94440 SANTENY

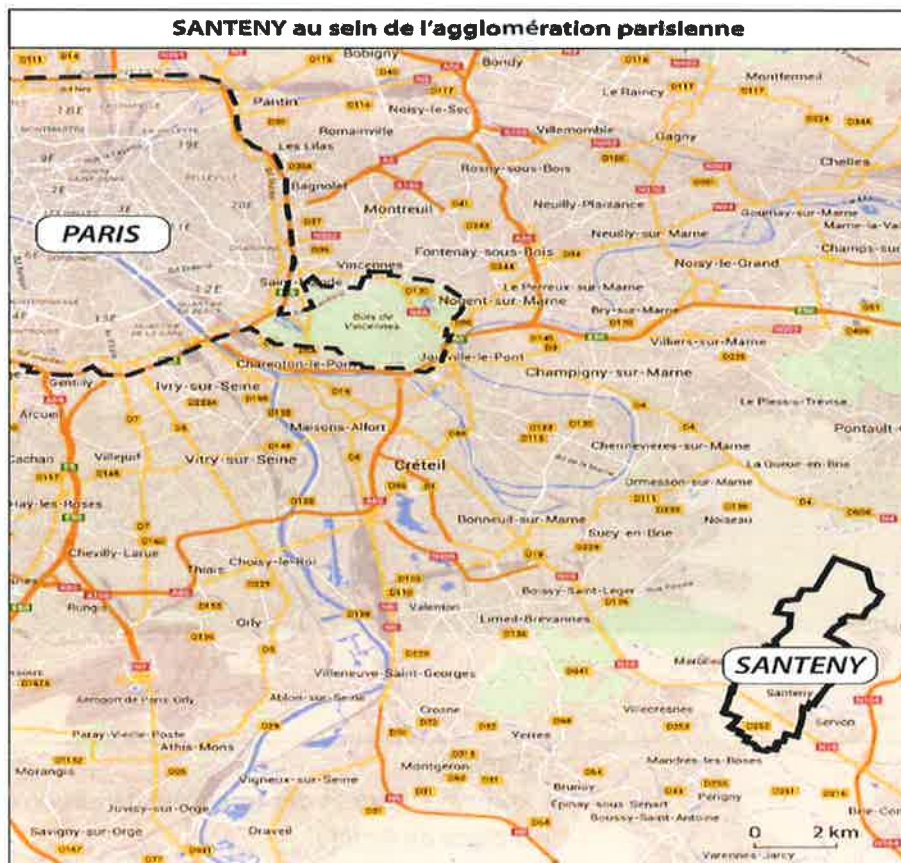
### 2 ° Nom du projet

Aménagement et dés imperméabilisation de la place de Gondy

### 3 ° Compétence / Thématique

DSIL 2022 – Transition et développement écologique du territoire – Aménagements urbains pour atténuer les effets de la canicule.

### 4 ° Présentation de la commune



REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2022

Application agréée E-legalite.com

La commune de Santeny est située en limite Sud-Est du département du Val-de-Marne, à 20 kms environ de Paris. Elle est limitrophe du département de Seine-et-Marne à l'Est et traversée par les voies routières suivantes : la RN 19 dans le sens Nord-Ouest/Sud-Est, la RD 252 qui relie Mandres-les-Roses au Sud-Ouest à Marolles-en-Brie à l'Ouest, la RD 261 qui contourne le bourg ancien par le Nord-Est et assure une liaison avec Servon et Lésigny via la RD 51.

Santeny fait partie de l'arrondissement de Créteil et appartient au canton de Villecresnes. Elle est limitrophe aux communes suivantes : Marolles-en-Brie, Villecresnes, Mandres-les-Roses, Servon, Lésigny, La Queue-en-Brie et Sucy-en-Brie.

Depuis le 1er janvier 2016, la commune de Santeny fait partie avec 15 autres communes du Val-de-Marne du territoire « Grand Paris Sud Est Avenir qui se substitue à l'ancienne Communauté de Communes du Plateau Briard dont faisait partie la commune.

### Territoire « Grand Paris Sud Est Avenir »

**TERRITOIRE 11    16 COMMUNES    305 565 HAB.**



Source : Ville de Créteil

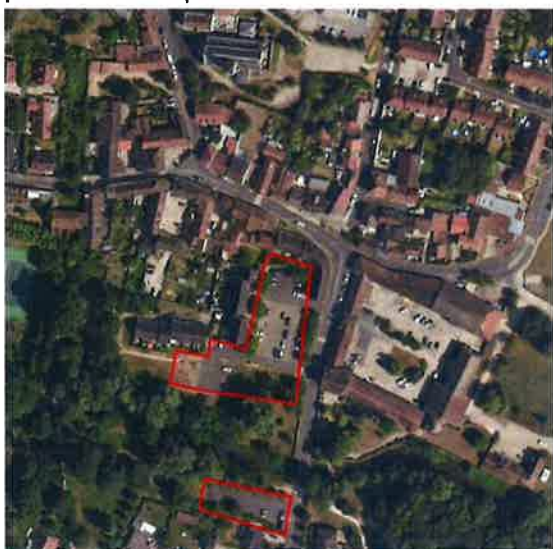
REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2022

Application agréée E-legalite.com

## 5 ° Présentation du programme

La place de Gondy est actuellement un parking. L'objectif de cette étude est de réaménager cet espace pour rendre les sols plus perméables, augmenter le nombre de place de parking disponible et permettre aux logements sociaux d'avoir des places de stationnement qui leur soit réservées. La place doit aussi pouvoir accueillir des rassemblements ou évènements divers durant l'année



### Situation des protections

La place de Gondy se situe dans le centre ancien de la commune de Santeny qui est un site inscrit (protection des sites naturels et urbains) depuis 1982.

*« Dans les parties anciennes de Santeny, le règlement vise à maintenir l'aspect traditionnel, en particulier le mode d'implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques ainsi que l'aspect extérieur des constructions les plus typiques. A cet effet, des dispositions sont édictées concernant l'aspect des toitures, des façades et des clôtures »*



REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-094-2194 007 02-2022 0211-DEC 01\_2022-

## Analyse historique



**19<sup>ème</sup> siècle :** La place de Gondy est un grand jardin dessiné à la française comme il est dessiné sur la carte de l'état major. Le long du réveillon il y a un bassin en longueur qui suit le bord de celui-ci.

**20<sup>ème</sup> siècle :** C'est un espace à l'abandon ou les restes du jardin à la française et du bassin se font sentir.

## Composition du paysage direct de la place de Gondy



En arrivant sur le site la visibilité du réveillon disparaît quand on rentre dans le bourg, la muralité est toujours présente avec une forte perspective accentuée par les arbres et un choc dû à la présence des voitures sur la place et d'une forte présence d'enrobé.

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-094-219400702-20220211-DEC01\_2022-

## 6 ° Présentation du projet

### Etat et usages actuels de la place de Gondy

#### **Constat :**

- ✦ Aujourd'hui la place est utilisée comme un parking public et un parking de logements sociaux
- Le local poubelle n'est plus fonctionnel.
- ✦ La place est accessible par plusieurs accès piétons : depuis la grande rue (au nord), depuis le parc de Gondy et depuis l'avenue du général Leclerc.
- ✦ Le parking de l'autre côté du Réveillon est inutilisé

#### **Analyse :**

- ✦ Il manque des places pour les locataires des logements sociaux
- ✦ Le parking de l'autre côté du Réveillon pourrait comporter plus de place de parking



REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-094-2194 007 02-2022 0211-DEC 01\_2022-



## Etat et usages actuels du parc de Gondy

### **Constat :**

- ✦ Absence du traitement des limites
- ✦ On voit plus loin que les limites de propriété à l'est et à l'ouest.
- ✦ Traitement à l'anglaise des bords du Réveillon. Crée un ensemble bucolique.
- ✦ Limite chaotique du front végétal au front des logis

### **Analyse :**

- ✦ Le traitement du lointain est cohérent sauf du côté des logements sociaux
- ✦ Les logements sociaux méritent une meilleure intégration dans le paysage



REÇU EN PREFECTURE

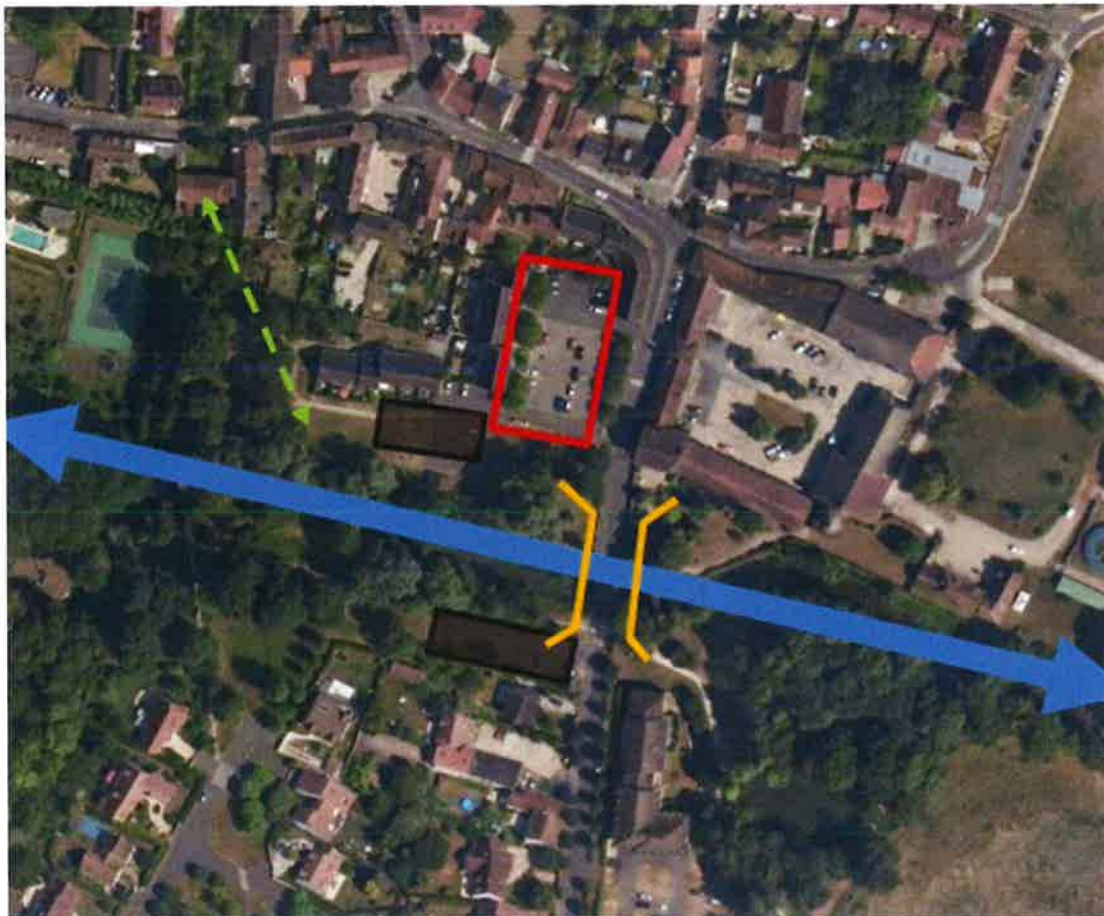
le 14/02/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-094-219400702-20220211-DEC01\_2022-

## Orientations

- ✦ Redonner à lire le réveillon dans le bourg
- ✦ Traiter la liaison avec la forge
- ✦ Attribuer et créer des places pour les logements à proximité
- ✦ Travailler l'intégration des logements sociaux dans le parc de Gondy et la place
- ✦ Rendre plus perméable la place et créer un stockage pour les eaux pluviales pour réutilisation de l'eau en période de sécheresse



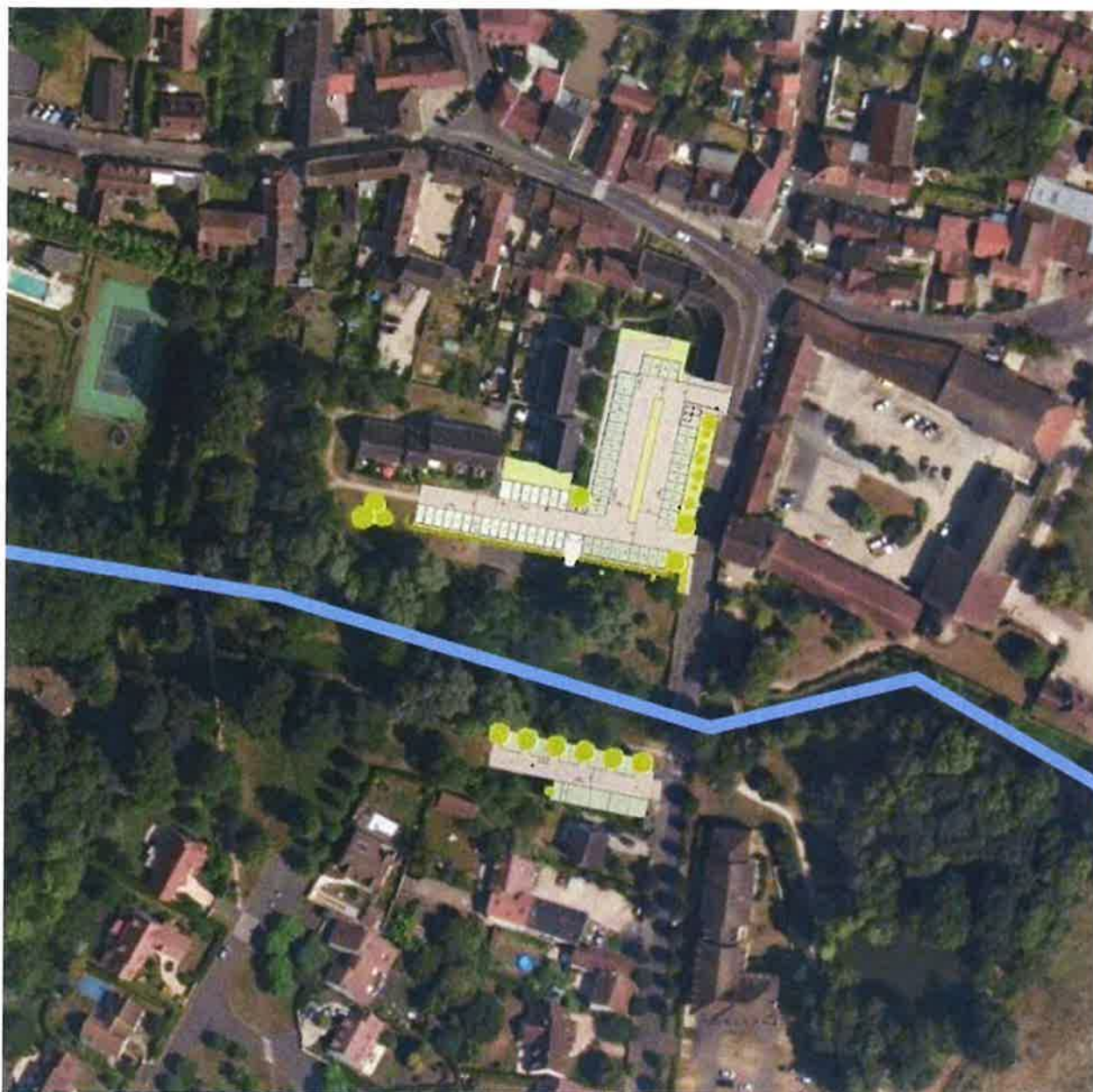
REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-094-219400702-20220211-DEC01\_2022-

Plan du projet

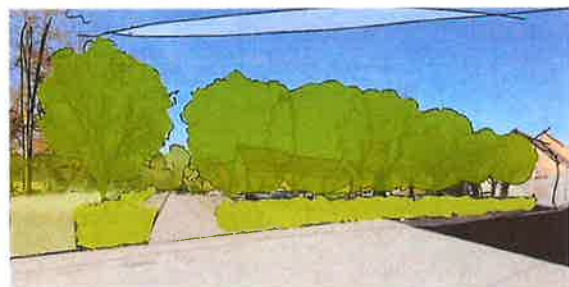
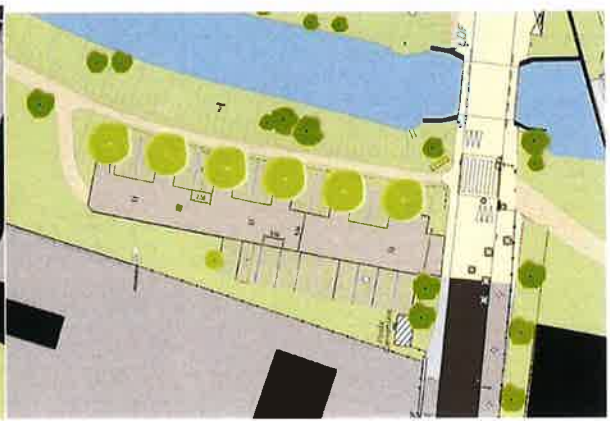
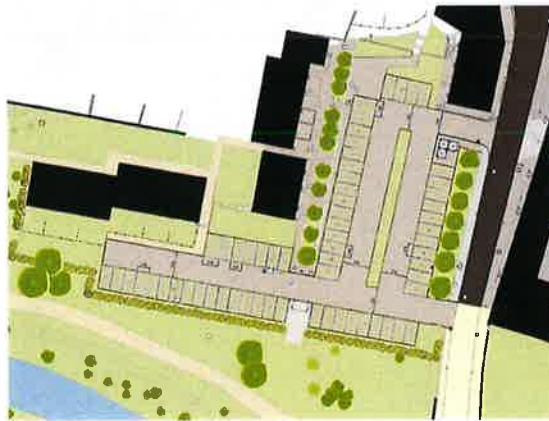


REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-094-219400702-20220211-DEC01\_2022-



REÇU EN PREFECTURE  
le 14/02/2022  
Application agréée E-legalite.com

## 7 ° planning prévisionnel de réalisation

Année	2022												
	Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Aménagement et désimpermeabilisation de la place de Gondy													

## 8 ° détail estimatif

### Parking rive droite

Désignation des ouvrages	Unit	Q	Prix unitaire	Produits
Démolition des locaux poubelles	fft	1	9 000,00 €	9 000,00 €
Installation de chanber	fft	1	2 500,00 €	2 500,00 €
Démolition de chaussée	m2	2104	12,00 €	25 248,00 €
Démolition et déposes diverses (trottoirs, bordures, maçonneries, enrochements...)	fft	1	8 500,00 €	8 500,00 €
Mise à niveau d'ouvrages	fft	1	3 000,00 €	3 000,00 €
Terrassements généraux (décapage, déblai, remblai)	fft	1	12 000,00 €	12 000,00 €
Trottoir (béton désactivé)	m2	220	45,00 €	9 900,00 €
Bordures grès	ml	245	75,00 €	18 375,00 €
Bordurettes	ml	297	21,00 €	6 237,00 €
Chaussée pavés sciés	m2	1055	95,00 €	100 225,00 €
Stationnement infiltrant dalle alvéolaire	m2	790	60,00 €	47 400,00 €
Assainissement des EP de voirie	fft	1	26 600,00 €	26 600,00 €
Haie bocagère (préparation sols, fosses, TV, compost, plantations, paillage...)	ml	80	120,00 €	9 600,00 €
Plantation d'arbre tige	u	11	800,00 €	8 800,00 €
Mobilier urbain	fft	1	6 000,00 €	6 000,00 €
Signalisation de police (horizontale et verticale)	fft	1	3 500,00 €	3 500,00 €
Point d'Apport Volontaire - 3 conteneurs	fft	1	30 000,00 €	30 000,00 €
Eclairage public	fft	1	25 150,00 €	25 150,00 €

Sous Montant Total H T	352 035,00 €
Divers et aléas 10%	35 203,50 €
Montant Total H T	387 238,50 €
T V A 20%	77 447,70 €
Montant Total T T C	464 686,20 €

Plus value pour revêtement de sol perméable de type Hydro Way	m2	790	32,00 €	25 280,00 €
---	----	-----	---------	-------------

### Parking rive Gauche

Désignation des ouvrages	Unit	Q	Prix unitaire	Produits
Démolition des locaux poubelles	fft	p.m.		
Installation de chantier	fft	p.m.		
Démolition de chaussée	m2	320	12,00 €	3 840,00 €
Démolition et déposes diverses (trottoirs, bordures, maçonneries, enrochements...)	fft	1	950,00 €	950,00 €
Mise à niveau d'ouvrages	fft	p.m.		
Terrassements généraux (décapage, déblai, remblai)	fft	1	1 125,00 €	1 125,00 €
Trottoir (béton désactivé)	m2	p.m.	45,00 €	
Bordures grès	ml	20	75,00 €	1 500,00 €
Bordurettes	ml	80	21,00 €	1 680,00 €
Chaussée pavés sciés	m2	280	95,00 €	26 600,00 €
Stationnement infiltrant dalle alvéolaire	m2	270	60,00 €	16 200,00 €
Assainissement des EP de voirie	fft	p.m.		
Haie bocagère (préparation sols, fosses, TV, compost, plantations, paillage...)	ml	p.m.	120,00 €	
Plantation d'arbre tige	u	p.m.	800,00 €	
Mobilier urbain	fft	p.m.	6 000,00 €	
Signalisation de police (horizontale et verticale)	fft	p.m.	3 500,00 €	
Point d'Apport Volontaire - 3 conteneurs	fft	p.m.	30 000,00 €	
Eclairage public	fft	p.m.	25 150,00 €	

Sous Montant Total H T	51 895,00 €
Divers et aléas 10%	5 189,50 €
Montant Total H T	57 084,50 €
T V A 20%	11 416,90 €
Montant Total T T C	68 501,40 €

Plus value pour revêtement de sol perméable de type Hydro Way	m2	270	32,00 €	8 640,00 €
---	----	-----	---------	------------

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2022

Application agréée E-legalite.com

Soit un montant total de l'opération pour les deux parties rives gauche et droite de :

478 243.00 € HT

**9 ° planning prévisionnel financier**

Opérations	Montant opérations proposées en € HT	2022
Aménagement et dés imperméabilisation de la place de Gondy	478 243	478 243

**10 ° plan de financement prévisionnel**

<b>COUT GLOBAL DE L'OPERATION : 478 243 € HT soit 573 891.60 € TTC</b>		
	<b>Pourcentage</b>	<b>Montant</b>
<b>DSIL (2022)</b>	<b>65 %</b>	<b>311 392 €</b>
<b>DETR (2021)</b>	<b>15 %</b>	<b>72 202 €</b>
<b>Autofinancement</b>	<b>20 %</b>	<b>94 649 €</b>
<b>Total HT</b>	<b>100 %</b>	<b>478 243 €</b>

**La présente demande de subvention au titre de la DSIL est donc de 311 392 € HT**

**11 ° Contacts**

Philippe COLAS

Directeur Général des Services

Tel : 01 56 32 32 32

Mail : [dgs@mairie-santeny.fr](mailto:dgs@mairie-santeny.fr)

Sylvain LEMENAGER

Directeur des Services Techniques

Tel : 01 56 32 32 32

Mail : [dst@mairie-santeny.fr](mailto:dst@mairie-santeny.fr)

REÇU EN PREFECTURE

le 14/02/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-094-219400702-20220211-DEC01\_2022-